



ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET
MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE

Réunion de l'assemblée générale de l'AOMF

Québec, Hôtel du Parlement, mercredi 9 septembre 2009

Compte-rendu

Le Président ouvre la séance, après que trois initiatives aient été présentées puis approuvées par l'ensemble des participants (voir le rapport général du Congrès) :

- le projet d'étude de la diversité et du potentiel des pratiques des membres de l'AOMF en regard de leur spécificité respective, présenté par les Professeures Marie-Elisabeth VOLCKRICK (Université catholique de Louvain, Belgique), Catherine REGIS et Louise LALONDE (Université de Sherbrooke, Québec, Canada) – un questionnaire est distribué aux participants ;
- le bilan et les perspectives du Centre de formation et d'échange en médiation de Rabat, présentés par le représentant du Wali Al Madhalim, Deuxième Vice-président de l'AOMF ;
- et le projet de recueil international de jurisprudence des Médiateurs, présenté par Mme SAINT-GERMAIN, Protectrice du citoyen du Québec, et le représentant du Wali Al Madhalim.

1. Rapport d'activité du Président de l'AOMF

Le rapport présenté est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

2. Rapport d'activité du Secrétaire général de l'AOMF

Le rapport présenté est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

3. Rapport d'activité du Trésorier

Le rapport présenté est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

4. Demandes d'adhésion à l'AOMF

Après que le Président du Comité d'adhésion a présenté les recommandations du conseil d'administration et du comité d'adhésion concernant les sept demandes qui leur ont été transmises, l'assemblée générale prend les décisions suivantes :

- **Défenseur des droits de l'Homme d'Arménie** : entre dans l'AOMF en tant que membre votant ;
- **Médiateur de la République du Bénin** : passe du statut de membre associé de l'AOMF à celui de membre votant ;
- **Médiateur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar** : entre dans l'AOMF en tant que membre associé ;
- **Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (Canada)** : entre dans l'AOMF en tant que membre associé ;
- **Médiateur de la Ville de Paris (France)** : conserve son statut de membre associé de l'AOMF ;
- **Médiateur de la République islamique de Mauritanie** : conserve son statut de membre associé de l'AOMF, mais fera l'objet d'une attention et d'un soutien spéciaux de la part de l'AOMF ;
- **Médiateur de la République du Niger** : entre dans l'AOMF en tant que membre associé, après un vote des membres de l'assemblée générale à bulletin secret (associé : 15 voix – votant : 9 voix – 1 vote nul, total = 25 voix)

L'assemblée générale décide que seront réexaminés les critères d'adhésion à l'AOMF en tant que membre votant et en tant que membre associé.

5. Election du Conseil d'administration

Président	M. Marc FISCHBACH	Médiateur du Grand-Duché de Luxembourg
Premier Vice-président	M. Moulay Mhamed IRAKI	Wali Al Madhalim du Royaume du Maroc
Deuxième Vice-présidente	Mme Raymonde SAINT-GERMAIN	Protectrice du Citoyen du Québec (Canada)
Trésorier	Mme M'Bam Diatigui DIARRA	Médiateur de la République du Mali
Secrétaire général	M. Jean-Paul DELEVOYE	Médiateur de la République Française

Au titre de l'Afrique	Mme Amina Moussou OUEDRAOGO	Médiateur du Faso
Au titre de l'Afrique	M. Serigne DIOP	Médiateur de la République du Sénégal

Au titre d'Amérique-Antilles	M. André MARIN	Ombudsman de l'Ontario (Canada)
Au titre de l'Europe	Mme Catherine de BRUECKER M. Guido SCHUERMANS	Institution du Médiateur fédéral de Belgique
Au titre de l'Europe	M. Ixhet MEMETI	Ombudsman de l'ARYM (Macédoine)
Au titre de l'Océan indien	M. Cédric Gustave DODIN	Ombudsman des Seychelles

Election du Comité d'adhésion

- M. Moulay Mhamed IRAKI, Premier Vice-président, Wali Al Madhalim du Royaume du Maroc
- M. Paulin POMODIMO, Médiateur de la République centrafricaine
- Mme Joanne SAVARD, Ombudsman de Montréal (Canada)
- M. Cédric Gustave DODIN, Ombudsman des Seychelles
- M. Pere CANTURRI MONTANYA, Raonador del Ciutadà (Médiateur) de la Principauté d'Andorre

6. Adoption d'une résolution sur la situation du Médiateur national de la République du Niger

La résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale.

La séance est levée.

Le Secrétariat permanent